

## ARRÊTÉ N° 2024\_099

### PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE PREMIÈRE CLASSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois ;

Vu le décret n°2022-1200 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

#### ARRÊTE :

**ARTICLE PREMIER.** - Le tableau d'avancement pour l'accès au grade de technicien territorial principal de première classe au titre de l'année 2023 est établi ainsi qu'il suit :

- 1 ANTOLOVIC Fabien
- 2 ATTAL Angélique
- 3 BELHAOUARI Mohammed
- 4 CHARBONNEAU Marine
- 5 DA GRACA FORTES Danilson
- 6 LONGUET Jean-François
- 7 MAHIA Ahmed
- 8 ROZMAN Elvis
- 9 SCHOLTZ Gilles
- 10 THOMAS-PETIT Patricia
- 11 ZEROUALI Hicham

**ARTICLE 2.** - Le présent arrêté prend effet au 31 décembre 2023.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20240309-2024\_099-AR



**ARTICLE 3.** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**ARTICLE 4.** - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le